Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20261116-2026073D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 novembre 2026

Nombre de membres		
Effectif légal	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**19**

Date de la convocation
10/11/2026
Date d'affichage
10/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le dix novembre deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr le Maire, PIERRE Philippe.

Etaient présents : PIERRE P, RAOULT S, LUCAS R, PANSART JF, BONNY V, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, CLEMENT J, LE MOINE N, HUGER D, LETORT N, LE DENMAT M, OIZEL R, GROUES J, BLANCHARD S, TOQUET C, BIENNE S.

Absent : LE FOL B.

Pouvoir : LE FOL B à LETORT N.

Secrétaire de séance : OIZEL R.

Délibération n°2026073 : Pacte de gouvernance 2026-2032 de St Brieuc Armor Agglomération : avis

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 institue un nouveau rendez-vous obligatoire après chaque renouvellement général des conseils municipaux consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Le Président de Saint Brieuc Armor Agglomération est tenu d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du conseil d'agglomération afin de pouvoir l'adopter dans un délai déterminé après avoir obtenu l'avis des conseils municipaux de ses communes membres.

Par délibération DB-253-2026 du 22 octobre 2026, le conseil d'agglomération, a pris acte d'un pacte de gouvernance.

Chaque conseil municipal des communes membres est invité à donner son avis sur ce projet de pacte de gouvernance. Il dispose d'un délai de deux mois à compter de sa transmission pour se prononcer.

La commune de Plaine-Haute a reçu ce projet de pacte de gouvernance le 26 octobre 2026.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis réservé sur le projet de pacte de gouvernance de Saint Brieuc Armor Agglomération compte tenu de la faible représentativité des petites communes au sein des COPIL (un seul conseiller communautaire ne pouvant participer à tous les COPIL – souhait d'ouverture aux référents désignés et/ou conseillers municipaux).

Fait à Plaine-Haute, le 17 novembre 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE